



REGARD SUR LES
ARCHIVES DE LA
COMMUNE DE
CADILLAC-sur-GARONNE

Député de la Gironde 6^{ème} circonscription de Bordeaux



©: Photo fournie par Luc Trouiller.

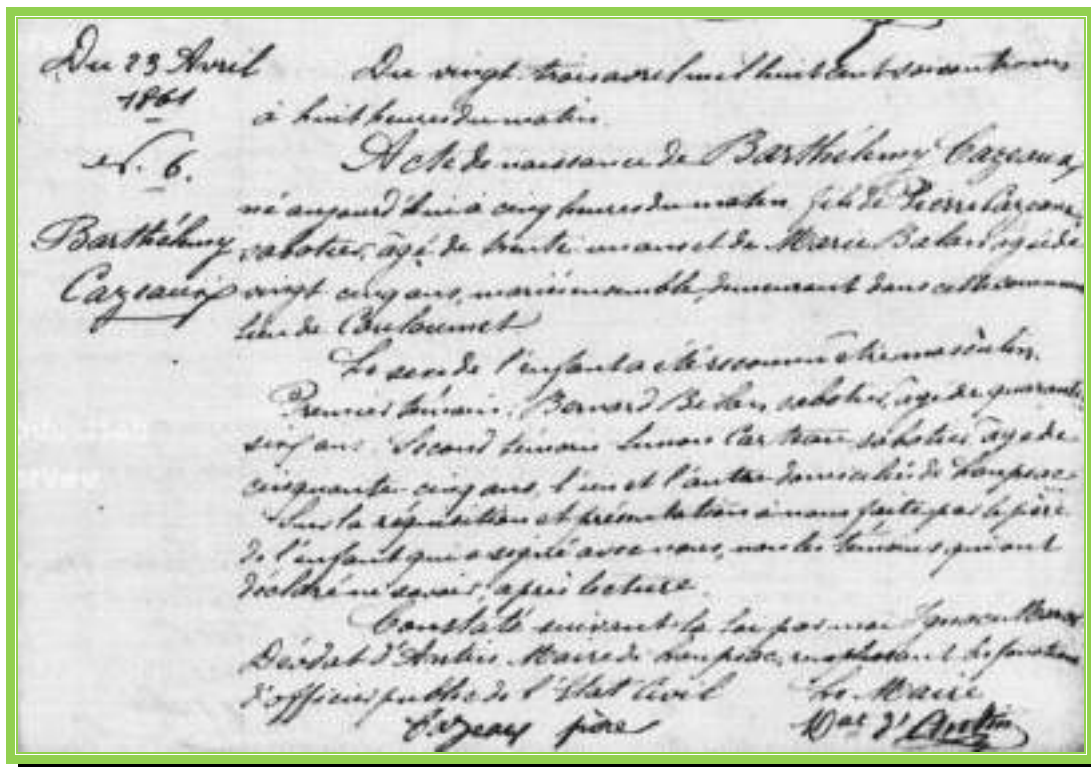
**Barthélémy Georges
CAZEAUX-CAZALET**

Député.

Maire, Conseiller Général,
Président du Comice Viticole et Agricole de Cadillac

Barthélémy Georges CAZEAUX-CAZALET

Barthélémy (en famille Georges) CAZEAUX dit CAZEAUX-CAZALET est né à Loupiac-de-Cadillac en Gironde, au village de Couloumet le 23 avril 1861. Il épouse le 19 septembre 1887, Marguerite CARCAUT, de cette union naîtront trois enfants : Elisabeth Claire, François et Elisabeth Juliette Marie.



© Archives municipales de Loupiac.

Issu d'une vieille famille (de vigneron, laboureur, cultivateur et de propriétaires) présente dans la paroisse de Loupiac dès le 17^{ème} siècle, propriétaire-viticulteur à Loupiac, Arbis, Cantois, il est l'un des fondateurs du Comice Viticole et Agricole de Cadillac. Il est, dès le 2 mars 1884, élu Secrétaire, puis Secrétaire Général en 1887 et Président de 1893 à 1911. Pour celui-ci l'écriture était un moyen de communication pour évoquer le monde viticole, nous avons dénombré plus de trente rapports, mémoires, interventions jalonnant son parcours public et politique. Il sera fait Chevalier de Légion d'Honneur et Commandeur du Mérite Agricole.



La Closière, Chartreuse du 18^{ème} siècle demeure de Georges CAZEAUX-CAZALET depuis 1891, au quartier Saint-Martin à Cadillac-sur-Garonne.

L'ENGAGEMENT POLITIQUE DE GEORGES CAZEAUX-CAZALET

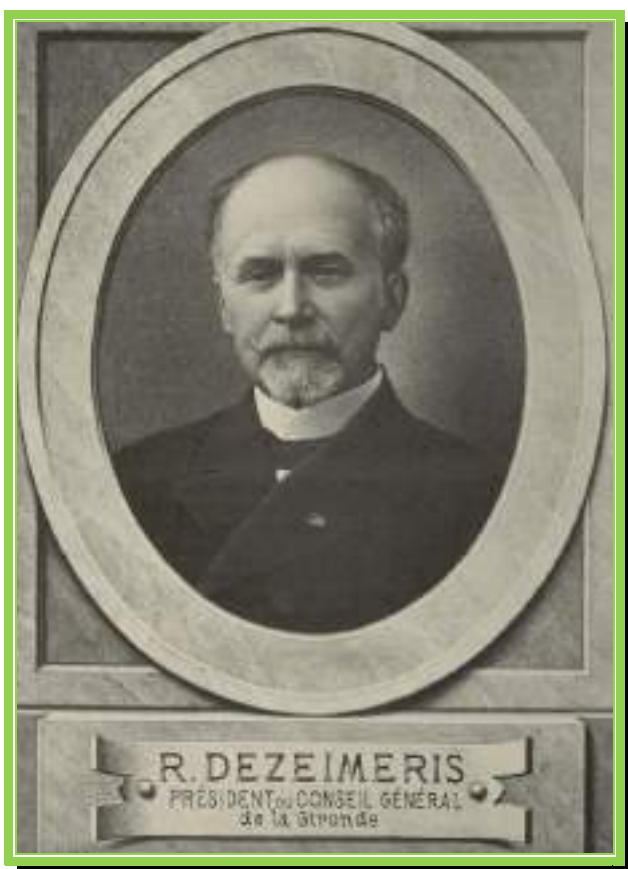
❑ 1896 ÉLU MAIRE DE LA COMMUNE DE CADILLAC-SUR-GARONNE.

Son activité politique émerge à l'approche des élections municipales de 1896. Il est désigné par un congrès de tous les électeurs républicains pour figurer sur une liste comprenant la quasi-totalité de l'ancien conseil et il est porté à la tête de la municipalité de Cadillac-sur-Garonne, par le suffrage universel, à une majorité écrasante. Cette confiance lui sera renouvelée pendant trois autres mandats, en 1900, 1904 et 1908.

❑ 1899 ÉLU CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON DE CADILLAC.

Son emprise dans le monde viticole du pays Cadillacais, suite à la démission de **M. Simon Reinhold DEZEIMERIS** de son mandat de Conseiller Général du canton de Cadillac, le propulse lors de l'élection cantonale partielle, comme candidat républicain. Il est élu au premier tour le 28 mai 1899 Conseiller Général du canton de Cadillac. Les électeurs le reconduiront à l'Assemblée Départementale en 1901 et 1907.

Simon Reinhold DEZEIMERIS



©: Médaille par Louis Blayot. Internet.

Georges CAZEAUX-CAZALET



©: Carte postale. Archives privées. Annuaire du tout Sud-Ouest 1911

❑ 1902 ÉLU DÉPUTÉ DE LA 6^{ème} CIRCONSCRIPTION DE BORDEAUX.

Pour le fils d'un sabotier, son destin d'envergure nationale, se présente lors de la création en Gironde de la 6^{ème} circonscription de Bordeaux. **Georges CAZEAUX-CAZALET** est élu sous l'étiquette républicain progressiste en 1902 député de la Gironde sous la VIII^{ème} législature, réélu en 1906 sous la IX^{ème} législature et battu de 57 voix au deuxième tour des élections législatives de 1910 par **André CASSADOU** membre de l'Action Libérale Populaire.

Le destin politique de **Georges CAZEAUX-CAZALET**, aurait pu être différent, « *Il semblerait qu'il ait envisagé de poser sa candidature au Sénat.* », ce propos est évoqué dans une note du 21 décembre 1908 envoyée au Préfet de la Gironde par un commissaire spécial. Ce choix pour siéger au Sénat en 1909 ne s'est pas concrétisé.



LE DÉPUTÉ DE LA 6^{ème} CIRCONSCRIPTION DE BORDEAUX (Cantons de Cadillac, Carbon-Blanc, Créon, Saint-André-de-Cubzac) **BARTHÉLÉMY GEORGES CAZEAUX-CAZALET**



CAZEAUX-CAZALET
Barthélémy Georges

Inscrit à l'Assemblée
Nationale au groupe
Alliance démocratique

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 6^{ème} circonscription de Bordeaux (Gironde)

☐ 27 AVRIL / 11 MAI
1902

1^{er} TOUR

Blanchy	4565
C. Cazalet	4309
Eymond	3844
Lhormandie	2369
Dufourg	709

2^{ème} TOUR

Blanchy	6575
C. Cazalet	8198 Elu
Eymond	79
Lhormandie	23

Pour **Georges CAZEAUX-CAZALET**, son destin d'envergure national se présente lors de la création en Gironde de la 6^{ème} circonscription de Bordeaux.

Celle-ci se situe dans l'arrondissement de Bordeaux d'une population de 66116 habitants et elle est constituée des cantons de Cadillac, Carbon-Blanc, Créon et de Saint-André-de-Cubzac. Elle sera pérenne de 1902 à 1919.

Déjà en 1898, tenté par la députation, il est candidat à la candidature dans la 5^{ème} circonscription de la Gironde.

●

Lors des élections législatives du 27 avril et du 11 mai 1902 **Georges CAZEAUX-CAZALET** a comme adversaires **Maurice BLANCHY** ; **Edouard EYMOND** ; **Alexandre HOSPÏTEL LHORMANDIE** ; **Jean DUFOURG**.

Les candidats

de la 6^{ème} circonscription de Bordeaux en 1902

BLANCHY Maurice.

Nationaliste, Parti catholique. Propriétaire à Cursan. Capitaine de cavalerie démissionnaire.

CAZEAUX-CAZALET Georges.

Républicain progressiste, Maire de Cadillac, Conseiller Général du canton de Cadillac. Propriétaire-viticulteur à Loupiac.

EYMOND Edouard.

Républicain progressiste, Vice-président du Conseil Général de la Gironde, Conseiller Général du canton de Carbon-Blanc. Maître des requêtes au Conseil d'Etat.

HOSPÏTEL LHOMANDIE Alexandre.

Républicain radical, Maire de Pompignac. Employé de préfecture.

DUFOURG Jean.

Socialiste guesdiste du Parti Ouvrier Français. Propriétaire à Tabanac. Président du syndicat des travailleurs des champs de Langoiran et de Latresne.

Sources : A.D. Gironde. 3 M 246

Pour le deuxième tour du 11 mai, un journal républicain analyse le ballottage :

« Dans la 6^{ème} circonscription, la situation nous apparaît, s'il est possible, plus simple et plus claire encore. Nous avons soutenu, pour le premier tour, sur un pied d'égalité parfaite **M.M. CAZEAUX-CAZALET** et **EYMOND**, qui représentaient l'un et l'autre la même politique et les mêmes aspirations.

M. CAZEAUX-CAZALET a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Il est donc désigné, sans contestation possible, pour rester seul candidat républicain en face du candidat clérical **M. BLANCHY**, dont la division des républicains pourrait préparer le succès.

Nous connaissons trop la fermeté républicaine de **M. EYMOND** pour ne pas être certains qu'il connaît son devoir et saura le remplir. C'est avec son assentiment et son concours que tous les républicains de la 6^{ème} circonscription se regrouperont pour le triomphe de **M. CAZEAUX-CAZALET**. ».

Edouard EYMOND et **Alexandre LHOMANDIE** se désisteront au deuxième tour pour **CAZEAUX-CAZALET**.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 6^{ème} circonscription de Bordeaux (Gironde)	
❑ 6 / 20 MAI 1906	
1^{er} TOUR	
Cassadou	4887
C. Cazalet	5576
Durat	3767
Clouchard	1742
2^{ème} TOUR	
Cassadou	5535
C. Cazalet	6593
	Réélu
Durat	3765
Clouchard	31

Les élections législatives des 6 et 20 mai 1906 se dérouleront dans un contexte très particulier. Tout d'abord, quelques mois auparavant le 9 décembre 1905 le député **CAZEAUX-CAZALET** vote la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat, dans sa profession de foi, il s'explique sur ledit sujet :

« Comme je vous l'avais promis en 1902, j'ai défendu par mes votes la liberté de l'enseignement et la liberté de conscience en même temps que la suprématie du pouvoir civil, mis en cause par l'insoumission des congrégations à la loi et par l'attitude de la Papauté à l'égard du gouvernement de la République. Je vous disais dans ma profession de 1902 : « Je considère que la suprématie du pouvoir civil est l'une des conditions principales de l'existence des libertés. ». C'est dans cet esprit que j'ai voté les lois de laïcité et la loi de séparations des Eglises et de l'Etat, si injustement combattue par ceux qui y trouvent de nouvelles libertés. ».



Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.
(Publiée au Journal officiel du 11 décembre 1905. Archives : Assemblée Nationale)

Puis vient la pression, des négociants en vins de Bordeaux (note préfectorale du 18 février 1906) :

« Les négociants en vins de Bordeaux et Libourne, vu le préjudice matériel que leur cause la Loi du 6 août 1905, due en grande partie à **M. CAZEAUX-CAZALET**, ont décidé, dans une réunion tenue récemment, de ne plus faire aucun achat de vins blancs, dans la 6^{ème} circonscription jusqu'après les élections législatives prochaines. Ils ont ainsi l'intention de marquer leur mécontentement au député de la 6^{ème} circonscription. ».

Le député sortant de la circonscription **Georges CAZEAUX-CAZALET** au nom de L'Alliance Républicaine Démocratique affronte le 6 mai 1906, trois adversaires politiques : **André CASSADOU**, **Gabriel DURAT** et **Félix Pierre CLOUCHARD**.



©: Archives municipales de Cadillac-sur-Garonne.

**Les candidats de la 6^{ème} circonscription de
Bordeaux en 1906.**

CASSADOU André.

Républicain libéral, propriétaire, Conseiller Municipal de Saint-Loubès.

CAZEAUX-CAZALET Georges.

Alliance Républicaine Démocratique, Maire de Cadillac, Conseiller Général du canton de Cadillac. Député sortant de la Gironde. Propriétaire-viticulteur à Loupiac.

DURAT Gabriel.

Républicain radical, Conseiller Général du canton de Créon, ancien maire de Quinsac.

CLOUCHARD Félix Pierre.

Ouvrier tonnelier, Parti Socialiste Français, Secrétaire Général de la Fédération des ouvriers tonneliers de la Gironde. Résidant à Béguey

. Sources : A.D. Gironde 3 M 249

Aux Archives
Départementales de la
Gironde, des articles de
presse de journaux
d'opinions, démontrent que
la campagne des élections
législatives de 1906 fut
rude et virulente, en faveur
ou non du député sortant
**Georges CAZEAUX-
CAZALET.**

Citons quelques extraits
de journaux :

LE COMBAT du 18 mars 1906

CAMARSAC. « Dans la 6^{ème} circonscription, le porte-drapeau des socialistes est le vaillant Secrétaire Général de la Fédération des tonneliers, le citoyen **CLOUCHARD**.

CLOUCHARD mène une des plus belles campagnes socialistes que nous ayons vues ; partout son éloquence, son énergie soulève l'enthousiasme des travailleurs des champs dégoutés des palinodies du seigneur réactionnaire, fraudeur, capitaliste **CAZEAUX-CAZALET**. ».

Sources : A.D. Gironde. 3M 252

LA PETITE GIRONDE du 12 avril 1906

« L'Association Républicaine Démocratique après avoir entendu le compte rendu du mandat de **M. CAZEAUX-CAZALET** député, approuve ses déclarations, lui vote des félicitations pour les services qu'il a rendu à la République et à la viticulture et décide de soutenir sa candidature aux prochaines élections législatives. ».

Sources : A.D. Gironde

LA PETITE GIRONDE du 25 avril 1906

« Avons-nous besoin de dire avec conviction, avec quelle ardeur, nous soutiendrons **M. CAZEAUX-CAZALET** dans la 6^{ème} circonscription. Il y a quatre ans, ce républicain convaincu et vigilant se présentait aux suffrages de ses concitoyens avec le prestige de sa compétence viticole. Les travaux des commissions parlementaires, en particulier de la commission des douanes, dont **M. CAZEAUX-CAZALET** était membre, sont là pour attester son activité féconde. ».

Sources : A.D. Gironde 3 M 250

BORDEAUX JOURNAL du 6 mai 1906

« Comme **M. CAZAUVIELH**, **M. CAZEAUX-CAZALET**, député sortant, est le candidat du bloc, il a voté également la séparation. Les électeurs lui préféreront son concurrent, qui n'est inféodé, ni aux loges, ni au clan opportuniste, et qui est vrai libéral, veut la liberté pour ses adversaires comme pour ses amis. Ils voteront pour **M. CASSADOU**. ».

Sources : A.D. Gironde



CLOUCHARD
Félix Pierre
1904

Dans le journal « **La France** » le citoyen **Félix Pierre CLOUCHARD**, candidat ouvrier du Parti Socialiste Français annonce son retrait, celui-ci avait progressé fortement en voix en comparaison à celles obtenues par le candidat du Parti Ouvrier Français **Jean DUFOURG** aux élections législatives de 1902.

Félix Pierre CLOUCHARD a eu aussi un destin d'envergure, comme Secrétaire Général de la Fédération des ouvriers tonneliers de la Gironde, il mena la grève des ouvriers tonneliers dans la vallée de la Garonne en 1906 et accédera à la magistrature comme maire de Cadillac en 1945.

A l'issue de ce 1^{er} tour, trois candidats sont en présence pour le second tour, **André CASSADOU**, **Gabriel DURAT** et le député sortant **Georges CAZEAUX-CAZALET**. Le journal d'obédience catholique « **Le Nouvelliste** » du 20 mai 1906 donne son analyse de cette triangulaire

« **M. CAZEAUX-CAZALET**, candidat officiel est soutenu par la franc-maçonnerie. Il représente donc le jacobinisme, le sectarisme et le bloc, il faut voter contre lui. Les résultats donnés à **M. DURAT** qui n'a aucune chance, seraient perdus. Au surplus **M. DURAT** ne cache pas son anticléricalisme aigu. Les voix des catholiques et des libéraux doivent donc aller à **M. CASSADOU** dont les opinions politiques ne sont pourtant pas les nôtres. Tous les électeurs, indépendants voteront aujourd'hui pour **M. CASSADOU**. »

Georges CAZEAUX-CAZALET est réélu le 20 mai 1906 député de cette circonscription avec 41% des suffrages exprimés. Ce dimanche soir, Cadillac était en fête, à la nouvelle du triomphe de **M. CAZEAUX-CAZALET**, le journal « **Le Nouvelliste** » décrit dans ses colonnes cette soirée « Une foule délirante emplissait de clameurs des rues de la ville et témoignait sa joie par des hurlements de bêtes fauves. ». Il siègera à l'Assemblée Nationale au groupe Union Démocratique.

BARTHÉLÉMY GEORGES CAZEAUX-CAZALET

DÉPUTÉ RÉPUBLICAIN DE LA 6^{ème} CIRCONSCRIPTION DE BORDEAUX EST BATTU

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 6^{ème} circonscription de Bordeaux (Gironde)

☐ 24 AVRIL / 8 MAI
1910

1^{er} TOUR

Cassadou	5541
C. Cazalet	6636
Dréan Chapel	2250

2^{ème} TOUR

Cassadou	7618
	Elu
C. Cazalet	7561

Au renouvellement des 24 avril et 8 mai 1910 le député sortant **CAZEAUX-CAZALET**, au nom de l'Alliance Républicaine Démocratique, affronte à nouveau **André CASSADOU**, inscrit sous l'intitulé Républicain Libéral Progressiste et le candidat du Parti Socialiste (S.F.I.O.) **André Fernand DREAN-CHAPEL**.

Dans le journal « **Le Républicain Rural** » du 7 avril 1910 **Georges CAZEAUX-CAZALET** dans sa profession de foi

aux électeurs de la 6^{ème} circonscription défend son bilan de député sortant et de républicain à l'Assemblée Nationale, lors de la IX^{ème} législature, nous citons :

« A la Chambre des députés, j'ai consacré toute mon activité pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, à poursuivre la solution de la crise viticole, soit comme président et rapporteur de la Commission d'enquête parlementaire* sur la situation viticole, soit comme président du groupe viticole de la Chambre des députés. Vous connaissez les résultats obtenus : la fraude réprimée, la vente des vins plus facile et plus rémunératrice, des garanties assurées pour éviter la fabrication des vins artificiels et le mouillage. Ces résultats sont dus aux lois et règlements établis conformément aux conclusions de la Commission d'enquête. ».

« Le régime républicain a donné aux pays toutes les libertés, la liberté de se réunir, de parler, d'écrire, la liberté religieuse, la liberté d'enseignement. ».

(* Celle-ci est présidée par le député **CAZEAUX-CAZALET**, rencontrera à la préfecture à Narbonne **Marcelin ALBERT** meneur de la révolte des vignerons du Midi en 1907.).

Les candidats de la 6^{ème} circonscription de Bordeaux en 1910.

CASSADOU André.

Républicain Libéral Progressiste, propriétaire, négociant en vins.

CAZEAUX-CAZALET Georges.

Alliance Républicaine Démocratique, Maire de Cadillac, Conseiller Général du canton de Cadillac. Député sortant de la Gironde. Propriétaire-viticulteur à Loupiac.

DREAN-CHAPEL André Fernand.

Parti Socialiste (S.F.I.O.), négociant en vins.

CRISPEL Léopold. Socialiste Unifié.

. Sources : A.D. Gironde 3 M 255

Nous avons peu de document sur la campagne menée par **André CASSADOU**, une note extraite du dictionnaire des parlementaires de 1889 à 1940 de Jean JOLLY, qui souligne que le républicain Libéral progressiste **André CASSADOU** :

« Au cours de sa campagne électorale, il avait surtout fait grief à **CAZEAUX-CAZALET** d'avoir trop fidèlement soutenu les gouvernements des précédentes législatures. ».

André Fernand DREAN-CHAPEL réside dans la région Bordelaise, il est désigné par le Parti Socialiste pour porter son drapeau dans la 6^{ème} circonscription. Dans une déclaration aux travailleurs de la 6^{ème}. Il s'adresse ainsi aux travailleurs des campagnes :

Nous vous disons : « Travailliers des champs, petits propriétaires, petits fermiers, métayers, ouvriers agricoles, votre situation est aussi précaire, plus pénible encore que celle des travailleurs de la ville. Par tous les rouages de son organisation, le capitalisme pèse sur vous et quand vous achetez vos engrais, vos sulfates, tout ce qui est indispensable à la mise en valeur de votre modeste propriété, vous avez à compter avec le grand entrepôt capitaliste qui a monopolisé toutes les marchandises et vous les revend à cent pour cent de bénéfice. »

Il conclut sa déclaration aux travailleurs de la 6^{ème}, par un appel aux citoyens :

Nous voulons que tous les hommes soient libres : libres de penser, libres d'écrire, libres de parler et ils ne seront vraiment libres que quand ils ne seront plus sous la domination du grand patron, du grand usinier, du grand propriétaire.
Voilà, citoyens, qui nous sommes, ce que nous voulons. Tous, vous avez intérêt à ce changement profond de votre société de misère et d'esclavage, pour instaurer à sa place un monde de bonheur, de liberté et d'égalité.
Vous écoutez notre appel. C'est le cri de ralliement de tous ceux qui veulent être des hommes libres. Vous serez nombreux à l'entendre.

A. DRÉAN CHAPEL, Candidat Socialiste.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 24 AVRIL 1910
6^{ème} Circonscription de Bordeaux
PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

APPEL DU COMITÉ 3M 230

Citoyens,

Il y a quatre ans, en présentant à vos suffrages le Citoyen Félix Clouhad, nous vous disions que les promesses que vous faisaient les candidats bourgeois n'étaient que leurre et tromperie.
Le bilan de la législature qui fluit à dû vous montrer la vérité de nos critiques.
Durant les quatre années de cette législature, qui s'est de fait dans la honte de ce nouveau panama qui s'appelle la liquidation des biens des congrégations, les députés Socialistes ont mené contre toutes les forces coalisées du capital une lutte de chaque instant.
Pour les retraites ouvrières, qui devaient être un droit pour tous les producteurs, ils ont demandé que l'État monopolise les assurances, donnant ainsi à la caisse des retraites une somme annuelle de 800 millions; pour les cultivateurs et petits propriétaires d'ont, au nom du Parti Socialiste, Compière-Morel a si eloquemment pris la défense, ils ont demandé sans cesse des améliorations à leur situation et ils ont aussi réclamé le bénéfice des retraites, qu'un Sénat conservateur et rétrograde vient de leur refuser.
Contre la dilapidation de nos finances, qui crée pour tous, prolétaires et petits propriétaires, expropriés, un surcroît d'impôts; contre les agitateurs, de la haine et "l'assommoir" finance qui jonglent avec les milliards prélevés sur le travail français et les placent dans les entreprises étrangères; contre les impôts accablants destinés à combler le déficit du budget; contre le rachat de l'Orsot, qui coûte à l'État la "modeste" somme de 700 millions; contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire; partout et toujours on a vu les députés du Parti Socialiste dressés, au nom du peuple, au nom de la justice insoufflable des petits, contre le capitalisme exploiteur.
Et tandis que nos camarades menaient cette rude bataille, tous les députés bourgeois — de toutes manières — représentants bêtes de leur classe, soutenaient systématiquement de leurs votes juchés, des Ministres, dont, (à défaut des réformes promises mais jamais tenues) l'unique préoccupation a été de lutter contre la classe ouvrière et de comprimer et répéter jusqu'au sang ses revendications légitimes.
Etes-vous décidés à tolérer encore, à vous dispenser, l'exploitation de la République par une bande de jouisseurs qui s'enrichissent de votre détresse et de votre travail?
Si oui, votez, une fois de plus pour les candidats de la bourgeoisie, qui, en échange de vos bulletins de vote, vous dispenseront promesses, crédits et rubans.
Si non, joignez votre voix à celle de tous les travailleurs de votre pays, accordez vos suffrages au candidat présenté par le Parti Socialiste: le parti de votre classe, le Citoyen

A. DRÉAN CHAPEL

POUR LE COMITÉ :

MARTEL.	LARREY.	J. ESTÈVE.
V. GOUTHOUX.	A. ECHÈS.	L. SÉNÉVAL.
A. SÉGUINOL.	L. SÉGUINOL.	P. GOLPHE.
TRILLOT.	D. HÉMERY.	
	I. DUNEYNIER.	

GRAVELAT, Carbon-Blanc. | ROUSSET, Saint-Loubès. | F. GASQUET, Saint-André-de-Cubzac
JOURBERT, Bègles. | SUDRE, Mairaz. | GORRY, Créon. | G. FERBOS, La Teste. | LAUREY, Cadillac
Johannès GENDREAU, Saint-Lapraz. | JEAN LAYILLE, Cambes. | ADRIEN GUIMBERTEAU, Quinsac.
JEAN DUFOURG, Talarzac. | RAOUL VIDEAU, La Tourne.

**Nous prions les électeurs de conserver le bulletin de vote inclus ;
Il n'y aura pas de distribution à la porte des Mairies**

Bordeaux.
Imprimerie G. BÉGIN,
40, Rue Saint-James.

Les prévisions préfectorales donnaient au premier tour un ballottage favorable à **CAZEAUX-CAZALET** et l'élection de celui-ci au deuxième tour.

Les candidats en présence ont progressé en voix sur le premier tour de 1906. On connaît l'issue du scrutin dans la 6^{ème} circonscription, le dimanche 8 mai 1910, **André CASSADOU** candidat libéral, obtient au deuxième tour 7618 voix et gagne plus de 2000 sur le premier tour et bat de 57 voix le député sortant **Georges CAZEAUX-CAZALET** qui n'a obtenu que 7561 voix. **André CASSADOU** est élu député de la 6^{ème} circonscription de Bordeaux pour la X^{ème} législature.

Des articles de presse de journaux du 10 et 11 mai 1910, nous révèlent l'ampleur de la défaite dans le camp républicain et la victoire dans le camp libéral.

LA PETITE GIRONDE du 10 mai 1910

« Dans la sixième circonscription **M. CAZEAUX-CAZALET** a été mis en échec par **M. CASSADOU**, élu par une minuscule majorité de 57 voix. Dans cette circonscription comme partout, le mot d'ordre a été observé. Réactionnaires et unifiés ont vaincu le député sortant qui représentait avec tant de distinction et dévouement la sixième circonscription acquise à la République. ».

Sources : A.D. Gironde. 3M 259

LA LIBERTE DU SUD-OUEST du 11 mai 1910

« On connaît l'issue de la lutte acharnée dont la 6^{ème} circonscription vient d'être le théâtre. Entre les deux tours de scrutin, l'honorable **M. CASSADOU**, candidat libéral, gagnait plus de 2000 voix et battait le député sortant **M. CAZEAUX-CAZALET**, malgré la pression formidable exercée en faveur de ce dernier.

Depuis sa création, la 6^{ème} circonscription était entre les mains des opportunistes, qui la considéraient comme un fief imprenable. Vainement, en 1902, et en 1906 les libéraux avaient tenté de s'en emparer. Que pouvaient-ils contre les forces gouvernementales sans un journal défendant leurs idées et leur candidature. Pour la seconde fois **M. CASSADOU** a affronté la lutte et avec le concours que « LA LIBERTE DU SUD-OUEST » a eu le plaisir de lui prêter à remporter une belle victoire. C'est un siège gagné sur les opportunistes. ».

Sources : A.D. Gironde. 3M 259

Le député **André CASSADOU**, inscrit au groupe d'Action Libéral, se représentera aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914 non pas dans sa circonscription, mais dans la 1^{ère} circonscription de Bordeaux, face au député sortant **Charles CHAUMET**, dès le premier tour, il subit un échec sévère (1818 voix contre 8695 à Charles CHAUMET).

Dans la 6^{ème} circonscription de Bordeaux, c'est **Henri LABROUE**, qui sera élu député, sous l'étiquette radical-socialiste et qui remplacera **André CASSADOU** à l'Assemblée Nationale pour la XI^{ème} législature.



©: Document. Archives privées.



L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE DU DÉPUTÉ GEORGES CAZEAUX-CAZALET

*Dans la notice biographique sur **Georges CAZEAUX-CAZALET** ; publiée dans le dictionnaire des parlementaires français sous la direction de Jean Jolly, archiviste de l'Assemblée nationale, celle-ci développe son activité de parlementaire aux cours des VIII^{ème} et IX^{ème} législatures.*

A la Chambre, il appartient à la Commission des douanes, puis à la Commission de législation fiscale. Il déposa deux propositions de loi, l'une tendant à réprimer la fabrication des vins artificiels, l'autre relative aux défrichements, à la conservation des bois, à la restauration des terrains en pente et au régime des pâturages. Il rapporta plusieurs propositions de loi relatives à des droits de douane - dont l'une concernait les droits frappant les vins français à l'exportation. Il intervint assez fréquemment, dans la discussion des propositions de loi relatives aux warrants agricoles et dans celle des projets relatifs à la répression des fraudes et falsification de denrées alimentaires, à la fraude sur les vins et au régime des spiritueux, ou à la ratification d'une convention de commerce franco-russe. Lors de l'examen du budget de l'exercice 1903, il soutint un amendement au sujet des syndicats de distillation. Il se glorifiait d'avoir suggéré, lors de l'élaboration de la loi sur les retraites ouvrières, de confier à la mutualité la gestion des retraites comme d'avoir contribué à l'adoption de dispositions interdisant le sucrage des vins et assurant la protection des appellations des crus d'origine.

Tout au long de la huitième législature, il avait voté avec la majorité gouvernementale, après s'être inscrit au groupe de l'Alliance démocratique, et c'est comme candidat de ce mouvement politique qu'il fut réélu député aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour de scrutin, grâce à la division de ses adversaires. Il obtint 6.593 voix contre 5.535 à M. Cassadou, et 3.765 à M. Durat, sur 16.050 votants.

Sous cette neuvième législature, il appartient à la Commission de l'assurance et de la prévoyance sociales et à celle des affaires extérieures, protectorats et colonies, mais il fut aussi et surtout président et rapporteur de la Commission « chargée de faire une enquête sur la situation de la production, du transport et du commerce des vins et de proposer les mesures à prendre en vue de remédier à la situation critique de la viticulture ». Au nom de cette Commission dite « de la crise viticole », il présenta quatre rapports, dont les conclusions servirent de base aux pourparlers qui suivirent les sanglants événements provoqués dans le Midi par le mécontentement des vignerons. Il déposa d'autre part deux propositions de loi tendant l'une à prévenir et à réprimer la fabrication des vins artificiels et les fraudes sur les alcools, l'autre à modifier le régime des alcools de vin. Il intervint enfin dans la discussion du projet de loi sur le mouillage et le sucrage des vins comme dans celle des interpellations sur la crise viticole (1907) et sur l'impunité conférée à certains gros fraudeurs (1909).

1905-21 mai. Visite à Cadillac-sur-Garonne de **M. Joseph RUAU**, Ministre de l'Agriculture à l'occasion de l'inauguration du puits artésien et de l'Institut de viticulture de la Gironde.



Fêtes ministérielles, arrivée du Ministre de l'Agriculture à la gare du tramway* à Cadillac-sur-Garonne.

(1^{er} rang, 1^{er} à droite) le député Georges CAZEAUX-CAZALET, (2^{ème} à droite) le ministre Joseph RUAU, (3^{ème} à droite) le Préfet de la Gironde Charles LUTAUD.

(*Allées de Lattre de Tassigny)

© : Carte postale. Archives privées.

L'HOMMAGE À L'ANCIEN DÉPUTÉ, AU VITICULTEUR, AU RÉPUBLICAIN BARTHÉLÉMY GEORGES CAZEAUX-CAZALET

Georges CAZEAUX-CAZALET, ancien député de la Gironde, Conseiller Général de la Gironde et Maire de Cadillac décède brutalement vers quatre heures du soir, le mercredi 8 novembre 1911 à Cadillac dans sa demeure de la Closière, à l'âge de cinquante ans.

70

Du huit Novembre mil neuf cent onze
à six heures trente du soir

Acte de décès de Cazeaux Barthélémy dit
Cazeaux Cazale âgé de cinquante ans, décédé,

Maire de Cadillac, ainsi que nous nous en sommes assuré, le huit Novembre
Conseiller Général de la mil neuf cent onze
Gironde, ancien Député, à quatre heures du soir à Cadillac
Chevalier de la Légion Lieu de la Closière
Honoraire, Commandeur
Médaille Agricole
Mathellot
Hélupanny
Jules Bailly

profession Viticulteur
domicilié à Cadillac
né à Sourprieux département de Gironde
le vingt trois Avril mil huit cent soixante six
fils de Cazeaux Pierre et de Marie Balam
tous deux décédés, veuf de Marguerite
Barcaut

N° 139
Décès
Cazeaux
Barthélémy

Sur la déclaration à nous faite par les Sieurs Camille
Mathellot âgé de quarante trois ans, profession
Propriétaire domicilié à Cadillac
qui a dit être non parent du défunt et par Adrien
Dupont âgé de soixante six ans, profession
Employé domicilié à Cadillac
qui a dit être non parent du défunt.

Et ont signé après lecture
avec Nous Jules Bailly Conseiller municipal faisant
fonctions de Maire de la commune de Cadillac
remplissant par délégation les fonctions d'Officier public
de l'Etat civil.
Hélupanny Mathellot
Jules Bailly

©: Archives municipales de Cadillac-sur-Garonne.

Notes : Dans le dictionnaire des parlementaires français; dans la notice biographique sur **Georges CAZEAUX-CAZALET**; publiée sous la direction de Jean Jolly, archiviste de l'Assemblée nationale, est indiqué qu'il est décédé le ~~12 novembre~~ 1911, alors que son décès est déclaré et enregistré le **mercredi 8 novembre 1911** à l'Etat-civil de la commune de Cadillac-sur-Garonne.



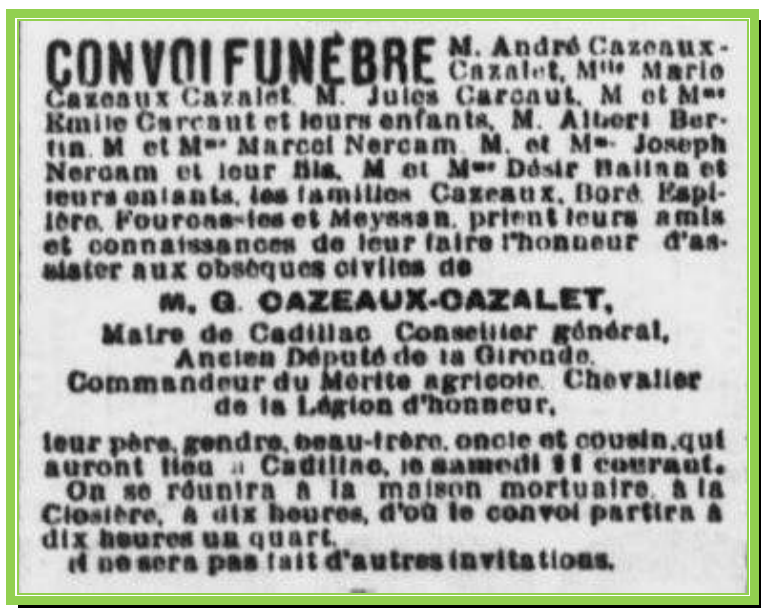
CAZEAUX-CAZALET 1861-1911.
©: Comice Agricole et viticole de Cadillac
N°109 novembre 1911.
Archives privées.

Les obsèques civiles de **Georges CAZEAUX-CAZALET** eurent lieu la samedi 11 novembre 1911. Un cortège immense, précédé de la musique municipale « *La Cadillacaise* », suit le convoi funèbre qui traversa la bastide de Cadillac pour se rendre au cimetière de Loupiac où il fut inhumé dans le caveau familial de la famille CAZEAUX.



©: Archives nationales BNF. *La Petite Gironde* du vendredi 9 novembre 1911.

La Petite Gironde du dimanche 12 novembre 1911 relate l'évènement :



« Cette cérémonie a été grandiose et émouvante. Les sentiments de gratitude, de haute estime, de respectueuse affection dont était entouré le Maire de Cadillac, le Conseiller Général, l'ancien député, le viticulteur émérite, l'administrateur intègre et compétent, le républicain ferme et convaincu, le citoyen bon et conciliant auquel le canton doit sa prospérité, s'y sont de nouveau affirmés d'éclatante façon. ».

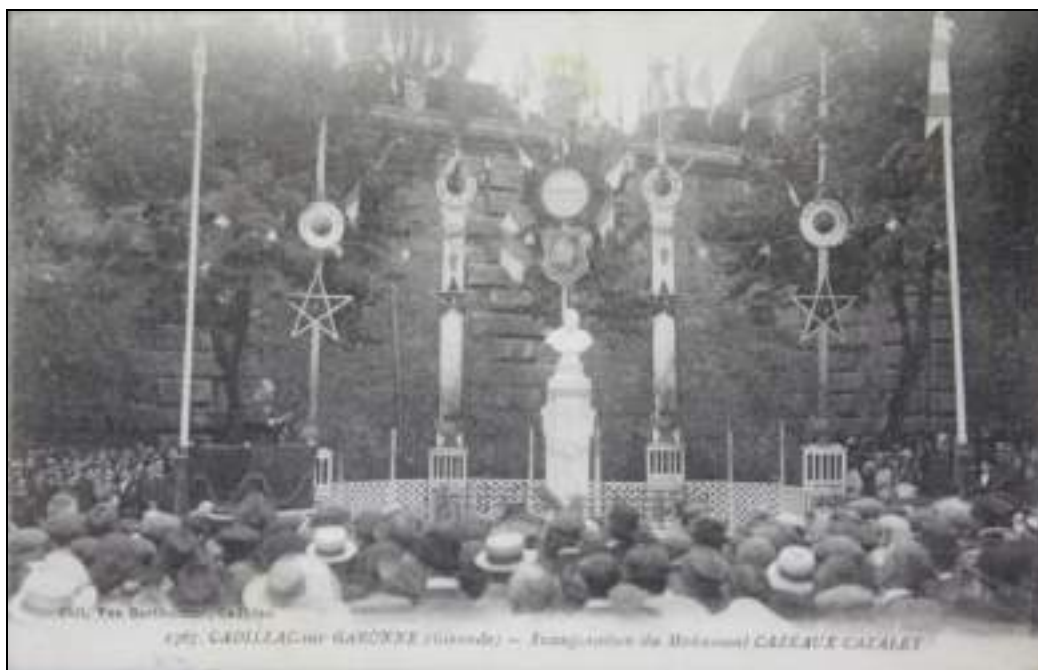
Lors de la séance du Conseil municipal de Cadillac du 13 novembre 1912, **Camille MATHELOT**, Maire de Cadillac, annonce à l'assemblée que :

*« Le Comice de Cadillac a pris l'initiative de faire élever un monument à la mémoire de **CAZEAUX-CAZALET** qui fut un de ses fondateurs et son Président pendant de longues années, et de perpétuer ainsi la mémoire d'un homme de bien qui a rendu de si précieux et si utiles services à la viticulture. ».*

L'inauguration du monument en sa mémoire, sur la place des Tilleuls, devant la muraille le château de Cadillac aura lieu le 22 mai 1921, sous la présidence de **M. Auguste PUIS**, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture



Auguste PUIS en 1921
Internet.



©: Carte postale. Archives privées.

Le Conseil Municipal de Cadillac décide dans une délibération en date du 18 juin 1921 que la grande rue sera désignée sous le nom de rue **CAZEAUX-CAZALET**.



Ce mémoire a été réalisé en 2023 sur la base d'une consultation des Archives Nationales BNF, des archives de l'Assemblée Nationale, des archives départementales de l'Aube, de la Gironde, des archives municipales des communes de Cadillac-sur-Garonne, de Loupiac et d'Omet.

D'un fonds d'archives privées et publiques (documents, cartes postales et photos). (Erreurs ou omissions possibles).

Bibliothèque de Bordeaux, Etude notariale de Cadillac,

Documents internet,

Cartes postales « Mémoire de Cadillac »,

© : Crédit photos.

Rédaction : Jacques Brisset,

Correctrice : Nelly Chapelle,

Maquettiste : Jean-François Denys,

Impression numérique : Bureau Vallée Biscarosse (40).



Jacques BRISSET

2023 août.

Cadillac-sur-Garonne

22 mai 1921

**Cérémonie d'inauguration
du monument élevé à la
mémoire de
Georges CAZEAUX-CAZALET**



©: Carte postale. Archives privées.